

Après la crise, QUEL 21^e SIÈCLE??



22 à 24

La crise, révélatrice de changements sociaux

Les crises — 1880, 1930, aujourd’hui — servent d’électrochocs aux sociétés humaines. L’essentiel n’est pas d’en comparer la gravité, mais de souligner combien elles signent un changement d’époque, explique Michel Dumoulin.

27 à 28

Les médias n’ont rien vu venir

Désormais, les médias anticipent avec force détails les drames que la crise économique va entraîner. Marc Lits se demande s’ils veulent ainsi compenser leur relatif aveuglement face aux premiers dérèglements.

30 à 31

Ne pas confondre régulation et réglementation

Pour éviter de nouveaux dérèglements du système économique, il faut à la fois réguler et réglementer, affirme Philippe Lambrecht. Sans confondre ces deux mesures.

32 à 34

Les paroles de « sage » d’Alexandre Lamfalussy

L’Union européenne était-elle bien armée pour gérer les effets de la crise financière? Nul n’est mieux placé pour répondre à cette question qu’Alexandre Lamfalussy, interrogé par Christian de Visscher et Olivier Maiscoq.

36 à 37

Sortie de crise: relance ou changement de cap?

Pour Isabelle Cassiers, la crise fournit l’occasion de réviser les fondements de notre modèle de développement.



Reuter / Jo Yong-Hak

Le mot «crise» est parfois galvaudé. D'après le *Grand Robert de la langue française*, il est d'abord défini comme le «*moment d'une maladie caractérisé par un changement subit et généralement décisif*». Face à ce que l'on a appelé «l'ouragan financier» de 2008, et ses conséquences dans le domaine économique, le mot «crise» n'est pas usurpé.

Il est désormais évident que nous nous trouvons au cœur de la secousse financière la plus sérieuse depuis la fin des années vingt et le début des années trente. Cela pèse lourdement sur l'économie «réelle», à tel point que dans le domaine de la production ou en termes de pertes d'emplois, il s'agit de la situation la plus critique depuis la Seconde Guerre mondiale. Or, cette crise financière et économique touche aussi au social, à l'humain, à l'éthique et au gouvernement des États.

Les historiens expliquent parfois que la véritable entrée dans le xx^e siècle s'est opérée au moment de la Première Guerre. Celle-ci a modifié la carte de l'Europe, causé de profondes répercussions dans le domaine géopolitique —des États-Unis au Japon—, mais aussi engendré des conséquences dans le domaine économique et monétaire. Dira-t-on demain que la —ou plutôt les— crise(s) que

nous connaissons aujourd'hui pourraient constituer la véritable entrée dans le xxi^e siècle? La réponse à cette question ne pourra être affinée qu'en vertu d'une vision s'inscrivant dans une plus longue durée. Mais il reste que la profondeur et la globalisation de la crise actuelle, ou la rapidité de son développement, peuvent conduire à des réformes substantielles dans le domaine de la gouvernance. Elles peuvent aussi contribuer à ouvrir une réflexion globale sur la place de l'humain dans l'économie ou à réviser la configuration de nos sociétés.

Dans la langue chinoise, le mot «crise» est composé de deux idéogrammes: le premier veut dire «danger». Le second signifie «opportunité», mais le mot «opportunité» (ou «occasion») en entier est composé avec ce premier idéogramme et un second qui veut dire «savoir».

Mesurer, discerner, connaître les dangers de la situation présente, mais aussi tenter de réfléchir aux éventuelles opportunités qui pourraient permettre de rebondir, voilà quelques-uns des objectifs sur lesquels se sont penchés des experts réunis à l'UCL les 7 et 8 mai, à la faveur d'un colloque international et interdisciplinaire.

Vincent Dujardin, Rafael Costa, Virginie de Moriamé, coordinateurs de ces pages «Thème»

Michel Dumoulin

La crise, RÉVÉLATRICE DE CHANGEMENTS SOCIAUX

Les crises —1880, 1930, aujourd’hui— servent d’électrochocs aux sociétés humaines.

L’essentiel n’est pas d’en comparer la gravité, mais de souligner combien elles signent un changement d’époque.

Le «tsunami financier» annoncé par de sévères perturbations du marché interbancaire dès août 2007 a dégénéré en crise économique. Mais les données chiffrées servant à illustrer cette crise ne rendent pas compte de sa nature profonde.

La crise actuelle n’est pas seulement économique. Ses conséquences en font une crise sociale. Les gouvernements adoptent des plans de sauvetage de pans entiers de l’industrie et de l’emploi. Mais ils manifestent aussi le souci d’instaurer de nouveaux modes de gouvernance économique et financière. Dans ce sens, la crise est, surtout, une crise de la culture politique, économique et sociale de notre temps.

La foule se presse sur Wall Street, une panique causée par la crise bancaire au début du XX^e siècle.



New York Public Library's Digital Gallery

Les crises du xx^e siècle ont vu le théoricien de l'économie John Keynes extrait du purgatoire où le confinaient les adeptes de la régulation par le marché. Par contre, Joseph Schumpeter, né comme lui l'année même de la mort de Marx (1883), n'a pas bénéficié du même engouement. Or, son analyse de l'évolution de l'économie capitaliste inspire la réflexion. Insistant sur le rôle de l'innovation ainsi que sur celui de l'entrepreneur, Joseph Schumpeter met en exergue le rôle essentiel que joue la culture d'une époque en tant qu'elle constitue l'environnement, mais aussi l'incubateur du changement.

Notre temps est marqué par le cheminement de forces profondes auxquelles les crises servent de révélateur.

Inscrivant son analyse dans la durée, Schumpeter met également l'accent sur les cycles qui caractérisent l'histoire de l'économie capitaliste. Certes, il ne rend pas compte — mais qui le peut? — de la place et du rôle de l'imprévisible dans l'histoire. En revanche, il invite à bannir l'analyse à courte vue: notre temps est marqué par le cheminement, dans la durée, de forces profondes auxquelles les crises servent de révélateur.

La conscience d'être inscrit au cœur d'une période de mutation — dont une crise incite à prendre la mesure — se traduit dans la façon même de désigner le changement de cap en cours. Du *New Deal* («nouvelle donne») de Roosevelt durant la campagne électorale américaine de 1932, à la *New Foundation* («refondation») du président Obama, le projet place la mutation au cœur des préoccupations.

Dans cet esprit, l'essentiel n'est pas de savoir si la comparaison entre les amplitudes des crises permet d'établir leur degré de gravité, mais de s'interroger sur leurs caractéristiques en termes de culture du changement. Ainsi, l'amplitude de la crise des années 1880 (dont le signal du déclenchement est un krach financier) est moins sévère que celle de la grande dépression des années 1930. Pourtant, la première est aussi marquante au point de vue du changement que la seconde.

La crise des années 1880

Témoignant de la crise du modèle libéral, la crise des années 1880 s'accompagne de changements technologiques majeurs dans les secteurs de la chimie et de l'électricité. Ils bouleversent un paysage industriel dominé, depuis la révolution industrielle, par le charbon et l'acier. En termes de paysage mental, cette crise des années 1880 encourage la lente mais inexorable montée en puissance d'un nationalisme économique jouant volontiers de



Des sidérurgistes au 36^e étage du Rockefeller Center, construit en un temps record en 1931.

l'arme financière. Certes, une fois la croissance revenue, des voix appellent à la constitution d'États-Unis d'Europe organisant celle-ci au point de vue économique afin de faire pièce à la concurrence. Mais ces appels ne suscitent guère d'écho car la mise en place de grands cartels internationaux (verre, rail, acier) traduit le souci de partager les marchés sur la base d'accords destinés à encadrer l'appétit dévorant de quelques géants industriels nationaux. Dans cet environnement, l'on voit donc non seulement s'opposer les Européens entre eux, mais également ceux-ci aux deux puissances émergentes que sont les États-Unis et le Japon.

L'exaltation nationaliste qui imprègne les années précédant la «grande guerre» est portée à son paroxysme lors de celle-ci. Au plan économique, les graves dérèglements qui caractérisent le retour à la paix sont accompagnés par plusieurs facteurs dont une partie relève de l'aptitude à prendre en compte le changement.

Au plan générationnel, les «hommes neufs» ne sont pas encore aux commandes dans les années vingt. Au plan géopolitique, les traités de paix ont transformé l'Europe en une mosaïque d'États. L'attitude du «chacun pour soi» adoptée par les «grands», à l'époque même où il s'avère que l'Europe a cédé le leadership mondial à l'Amérique, nourrit la rancœur des «petits». Dans ce contexte, les solutions préconisées par la génération qui est aux



European Communities, 2009

Mirek Topolánek, premier ministre tchèque, et José Manuel Barroso, président de la Commission européenne, lors du G20 de Londres (avril 2009). Les pays européens voulaient arriver unis. Pourtant, les plans nationaux se sont juxtaposés.

affaires (strict équilibre budgétaire, déflation et parité fixe de la monnaie) sont obsolètes.

La crise des années 1930

Le séisme qui ébranle les États-Unis à partir de 1929 puis se propage ailleurs dans le monde suscite de nombreuses réflexions. Certes, comme l'a déploré Galbraith, les États-Unis manquent gravement au devoir moral consistant à œuvrer à la redistribution du stock d'or qu'ils ont accumulé depuis la guerre. Mais il y a plus. Les États-Unis ont connu une spéculation effrénée dans des secteurs qui sont soit peu fiables —l'immobilier—, soit peu innovants. Surtout, la facilité avec laquelle des capitaux sont prêtés afin d'alimenter la spéculation est confondante. Dans le même temps, les secteurs porteurs (automobile, aéronautique, télécommunications, etc.) pâtissent d'un manque d'investissements permettant d'intégrer l'innovation dans le tissu économique et social.

Une fois la crise avérée, les politiques préconisées démontrent l'existence d'une révolution culturelle.

Une fois la crise avérée, les politiques préconisées démontrent l'existence d'une révolution culturelle. L'irruption de l'État sur le devant de la scène en est un signe, parfois annonciateur de tragédies comme en URSS et en Allemagne. De même, malgré la pratique d'un protectionnisme virulent, la prise de conscience du fait qu'un changement radical doit intervenir dans l'organisation du commerce international est à l'ordre du jour. Le même constat vaut pour les réformes de structures, réclamées et parfois introduites sous la houlette de la «nouvelle génération» à l'instar de celles imposées en Belgique par le premier gouvernement van Zeeland (mars 1935-mai 1936). Cela étant, il faut encore insister sur le fait que les États ont eu à connaître des plans souvent ambitieux élaborés au

sein de la Société des nations et du Bureau international du travail. Ces plans visaient à assurer une relance de l'économie, notamment par le biais de grands travaux d'infrastructures à l'échelle européenne. Ces travaux auraient notamment contribué à désenclaver des régions mal desservies de «l'Europe du cheval de trait» en les reliant aux marchés des régions plus développées de «l'Europe du cheval vapeur».

Las, les gouvernements préférèrent juxtaposer les plans nationaux et on sait qu'il faudra attendre les lendemains du second conflit mondial pour qu'un nombre restreint d'États envisagent «un destin désormais partagé».

En ce début de 21^e siècle

Soixante ans après la création du Conseil de l'Europe, première institution à avoir affiché l'ambition d'organiser politiquement celle-ci, la crise financière coïncidant avec une récession menace la cohésion européenne. Certes, on peut observer que la construction européenne évolue selon un mouvement oscillatoire dont les hauts et les bas suivent ceux du mouvement de la conjoncture économique. Mais le fait que l'union économique et monétaire soit plongée dans le marasme économique et bancaire fait dénoncer l'absence de gouvernement économique de l'Europe.

La crise financière coïncidant avec une récession menace la cohésion européenne.

Une nouvelle fois, le «chacun pour soi» des «grands» alimente la rancœur des «petits». Les plans nationaux se juxtaposent. Bref, la question de la gouvernance européenne dans la crise se pose de manière lancinante. Dans le même temps, les perspectives de l'énergie verte —pour ne citer que ce secteur— témoignent bien d'un changement en cours des paramètres de l'environnement culturel global. C'est là qu'émerge aujourd'hui le signe d'un changement d'époque. ■

ILS ONT CONTRIBUÉ À CE DOSSIER



D.R.

Isabelle Cassiers est professeur d'économie à l'UCL (CIRTES et IRES) et chercheur qualifié du FNRS. Elle coordonne un groupe de recherches interdisciplinaires sur le thème «Redéfinir la prospérité».

→ isabelle.cassiers@uclouvain.be



D.R.

Jordi Quoidbach est chercheur en psychologie à l'Université de Liège et actuellement détaché à l'*University of British Columbia* (Vancouver, Canada). Ses domaines de recherches concernent les émotions et la prise de décision, la gestion des émotions ainsi que les questions de bonheur et bien-être.

→ jquoidbach@ulg.ac.be



D.R.

Olivier Maiscoq est assistant à l'Unité de science politique et de relations internationales de l'UCL. Il a auparavant exercé au sein du groupe Dexia et pour la *Trans European Policy Studies Association*.

→ olivier.maiscoq@uclouvain.be



D.R.

Christian de Visscher est professeur au Département des sciences politiques et sociales de l'UCL. Ses recherches sur la gouvernance multiveaux dans le secteur financier ont été menées dans le cadre du projet européen intégré «*New Modes of Government*» (2004-2008), coordonné par l'Institut universitaire européen de Florence.

→ christian.devisscher@uclouvain.be



D.R.

Vincent Dujardin, coordinateur de ces pages «Thème» avec Virginie de Moriamé et Rafael Costa, assistants, est docteur en histoire et licencié en philosophie de l'UCL où il enseigne. Il est chercheur qualifié du FNRS. Ses recherches portent sur l'histoire politique de la Belgique, de la construction européenne et des relations internationales. Il a récemment publié *Pierre Harmel* (Bruxelles, Le Cri, 2004) et co-dirige la *Nouvelle histoire de Belgique* (éditions Complexe et Lannoo, 2005-2006).

→ Vincent.Dujardin@uclouvain.be



D.R.

Philippe Lambrecht est maître de conférence à l'UCL où il enseigne le droit financier et la gouvernance d'entreprise. Il allie une expérience acquise au barreau, à la Commission bancaire, financière et des assurances (CBFA) et, depuis 2003, comme secrétaire général de la Fédération des entreprises de Belgique (FEB). Il est également juriste d'entreprise et membre de la Commission belge de *Corporate Governance*.

→ philippe.lambrecht@uclouvain.be



D.R.

Bruno Colmant est docteur en économie appliquée et ingénieur commercial de l'ULB. Il enseigne à l'UCL à la *Louvain School of Management*. Après une carrière au sein du groupe ING et du cabinet du ministre Didier Reynders, il est devenu président de la Bourse de Bruxelles et membre du comité de direction de NYSE Euronext.

→ bruno.colmant@uclouvain.be



D.R.

Marc Lits est professeur au Département de communication de l'UCL, où il dirige l'Observatoire du récit médiatique (ORM). Il



D.R.

Michel Dumoulin est professeur ordinaire au Département d'histoire de l'UCL et membre de l'Académie royale de Belgique. Dans le domaine de l'histoire économique et financière, il a récemment dirigé *La Banque de l'Union européenne. La BEI, 1958-2008*, et prépare une anthologie de textes relatifs aux plans économiques européens élaborés autour de 1930.

→ michel.dumoulin@uclouvain.be



D.R.

Moira Mikolajczak est chargée de recherche FNRS et travaille à la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation de l'UCL. Ses recherches portent sur les compétences émotionnelles, dont elle étudie les corrélats neurobiologiques (volet fondamental) et les conséquences dans le monde du travail (volet appliqué). Elle est chargée de cours à la *Louvain School of Management*.

→ moira.mikolajczak@uclouvain.be

s'intéresse à l'analyse des médias, aux productions culturelles de masse et aux évolutions du discours politique médiatisé. Il est notamment rédacteur en chef de la revue *Médiatiques* (dont le n°43 est consacré à la crise économique).

→ marc.lits@uclouvain.be



Caricatures à charge

«*N'ont rien compris*». Entre les files maigrichonnes des «non» et des «oui» au rachat de Fortis, l'immense file intermédiaire des «largués» croqués par Kroll (*Le Soir* du 11/02/09) illustre le thème dominant exploité par les caricaturistes de la crise: l'incompréhension populaire face au monde économique. Ce rempart de complexité n'a pas facilité le travail des cartoonistes.

En soi, le métier de caricaturiste est déjà délicat: il faut saisir l'événement par le menu, mais un menu qui fait image immédiatement et invite le lecteur à reconstituer un point de vue sur la situation.

Dans le cas de la crise financière, la difficulté s'accroît tant le phénomène à «croquer» s'enfuit le long de multiples ramifications (économiques, financières, politiques, idéologiques, sociales, etc.). Facteur aggravant, l'émergence de la crise a été aussi inattendue qu'impressionnante dans son amplitude. Enfin, dernière complication, cette crise est paradoxale: d'une part, elle demeure pour la plupart des gens un phénomène abstrait, peu compréhensible dans ses rouages. Mais, d'autre part, elle est aussi diablement concrète pour ceux qui voient leur vie quotidienne et professionnelle affectée ou bouleversée.

La consistance événementielle et contextuelle de cette crise est donc particulièrement difficile à saisir. Raison pour laquelle on assiste, en début de crise, à une période de flottements. Les cartoonistes semblent se demander quoi saisir, quoi hypertrophier, quoi charger pour éveiller la moquerie? Étymologiquement, le mot caricature signifie «dessin à charge». Comment donc «charger» la crise pour que le public puisse s'en décharger? Avec le temps, les crayons se délient... **Philippe Marion**



Heureusement pour les caricaturistes, la crise est porteuse d'opportunités métaphoriques variées. Les parachutes dorés, par exemple, sont de véritables matrices de gags (*Le Soir* du 28/10/09).

LES MÉDIAS n'ont rien vu venir

Désormais, les médias anticipent avec force détails les drames que la crise économique va entraîner. Veulent-ils ainsi compenser leur relatif aveuglement face aux premiers dérèglements?

Le célèbre journaliste de la trilogie *Millenium* est celui qui a le mieux compris, dès 2005, pourquoi les médias n'ont pas pu annoncer la crise économique, mais seulement la couvrir:

«Mikael Blomkvist était d'avis que la mission du journaliste économique était d'enquêter et de démasquer les requins de la finance capables de monter des crises d'intérêt pour spéculer sur des start-up fantaisistes avec l'argent des petits porteurs. Il était d'avis que la vraie mission journalistique était d'examiner les chefs d'entreprise avec le même zèle impitoyable que les journalistes politiques surveillaient le moindre faux pas chez les ministres et les parlementaires.»¹

Si l'on excepte quelques journaux réputés comme *The Economist* ou le *Financial Times*, combien de quotidiens et d'hebdomadaires possèdent encore au sein de leur rédaction assez de journalistes spécialisés dans les questions économiques et financières? Certes, il existe des professionnels avertis dans les services «Éco» du *Soir*, de *La Libre*, à la RTBF, et évidemment dans un quotidien spécialisé comme *L'Écho*. Mais dans la grande majorité des médias les plus consommés, c'est loin d'être le cas.

Aujourd'hui, les journalistes économiques sont plus qu'avant dépendants des informations produites par les entreprises elles-mêmes, à travers la publication de leurs bilans et rapports annuels, les conférences de presse complétées de copieux dossiers.

Les journalistes n'ont plus ni le temps, ni toujours la compétence, pour investiguer au-delà des chiffres rutilants qui leur sont livrés.

Ils n'ont plus ni le temps, ni toujours la compétence, pour investiguer au-delà des chiffres rutilants qui leur sont livrés, pour démonter la crise des *subprimes* ou pour expliquer les risques de montages financiers incompréhensibles.

Quelques voix médiatiques se sont bien élevées. *Le Monde diplomatique*, *Marianne* ou un site internet critique comme *Acrimed* avaient à la fois dénoncé la naturalisation de l'ordre économique dominant (et d'un néo-libéralisme triomphant), le contrôle des médias économiques par le secteur industriel et financier, et les risques d'un

À l'exception de quelques journaux, comme le *Financial Times*, très peu de quotidiens emploient des journalistes spécialisés sur les questions économiques.



REUTERS/Wolfgang Rattay

LE MOT POUR LE DIRE

Maurits Van Overbeke

Crise

Nos ancêtres grecs utilisaient le verbe *krinein* pour parler d'actions en rapport avec le jugement. Et d'abord le tri, qui se fait avec un tamis, un *crible*, séparant l'épi de la barbe. Ce qui suppose un discernement grâce à un *kritêrion* → *critère*: ici le blé, là-bas la bale.

C'est un choix qui tranche, un jugement au sens large, qui va de l'opinion arrêtée à la sentence du juge, laquelle exige parfois de couper un homme en deux. Être capable de jugement (*kritikos*), c'est savoir apprécier (peser le prix), expliquer (sortir des plis, déplier), c'est faire la *critique* d'une pensée ou d'une œuvre; bref, c'est discerner. S'ensuit la *krisis* → *crise*, qui dénote à la fois la faculté, l'action et le résultat du discernement. Or, celui-ci mène souvent au dissentiment, au conflit, voire au malaise ou au mal-être.

Pas étonnant donc que le mot entre en français par le biais de la médecine, celle qui combat les *crises* d'asthme, d'appendicite ou d'épilepsie. Déjà Ambroise Paré (1509-1590) l'emploie pour tout accident grave de l'équilibre de la santé. Aussi le médecin discerne-t-il des phases ou états *critiques*, des moments où il doit juger, décider et trancher, parfois au bistouri. Le terme passe ensuite en psychologie, qui distingue des *crises de colère, de nerfs, de fou rire ou de larmes*. De là il transite vers des domaines plus spéculatifs, où la *crise* devient *religieuse* ou *morale*, à moins qu'elle ne se dise *de conscience, de foi ou d'identité*.

Cette période de déséquilibre qui affecte d'abord l'individu, s'étend ensuite à la société tout entière, en particulier à son organisation politique, économique ou financière. Ainsi, les démocraties ont des *crises ministérielles*, les républiques bananières si bien nommées, des *crises de régime*. S'y ajoute désormais l'idée d'un retour cyclique, *crise* et *relance* alternant comme chute et remontée du mercure.

Le linguiste observe que celle d'aujourd'hui est marquée par l'absolu de l'article défini: *une crise, ça va, mais la crise, bonjour les dégâts!* C'est pourtant aussi un temps marqué par une *crise des valeurs* (et pas seulement des valeurs en bourse!), qu'il faut examiner d'un œil *critique*, passer au *crible*. Car, dans un monde qui marche à la cadence du *Toujours plus!*, il n'y a qu'un pas de la *dépression* à la *déprime*.

Tout comme les excès de table peuvent mener à la *crise de foie*, l'excès de bien-être peut induire la *crise de foi*. Au fait, est-il aberrant de penser qu'on vivrait mieux (ou pas moins bien), si demain était fait d'une croissance plus lente, mais mieux partagée? ■

capitalisme dérégulé. Mais ils apparaissent comme des médias engagés, proches d'une gauche extrême et donc non crédibles.

Expier, dramatiser, anticiper

Dès lors, les médias n'ont pas assez joué leur rôle de chien de garde, pour annoncer la crise qui allait submerger l'économie mondiale. C'est peut-être pour cela, une fois que les banques commencèrent à chuter dans une dramatique partie de dominos, qu'ils ont été si prompts à entonner le discours sur la crise profonde, et les réformes de structure nécessaire. Avec une forme de dramatisation désormais commune à toute couverture médiatique (les images de petits épargnants retirant leurs économies au guichet), mais aussi d'anticipation de la crise économique qui s'annonçait.

Veulent-ils ainsi compenser leur relatif aveuglement face aux débuts de la crise, en anticipant avec force détails sur les drames qu'elle va entraîner? Désormais, des pages entières sont consacrées aux entreprises qui ferment, à la baisse du pouvoir d'achat, souvent même avant que la tendance annoncée ne soit confirmée.

Comme s'il fallait à tout prix rattraper les erreurs du passé. Mais parfois en exagérant des dégâts non encore avérés. C'est peut-être le nouveau danger dont doit se prémunir la presse. ■

1. Stieg Larsson, *Les hommes qui n'aimaient pas les femmes*. Millénum 1, Arles, Actes Sud, 2006, p.71.



Désormais, le «chômeur économique» fait les gros titres.

PANIQUE à la banque

Dresser le profil psychologique des personnes qui retirent leurs économies d'une banque souligne l'importance de la peur, mais aussi d'un facteur souvent négligé: la colère.

L'économie mondiale connaît une crise sévère, dont le public belge a pris pleinement conscience en octobre 2008. Craignant que les institutions financières ne deviennent insolubles, une proportion significative d'épargnants ont alors décidé de retirer leur argent des banques.

Ce phénomène, appelé «panique bancaire», représente un véritable danger pour l'économie: le retrait rapide de seulement 10% des dépôts peut en effet suffire à mettre une banque en faillite. La faillite d'une institution bancaire engendre souvent un cercle vicieux: en créant un vent de panique, elle amène davantage d'individus à retirer leur argent des banques, et ainsi de suite.

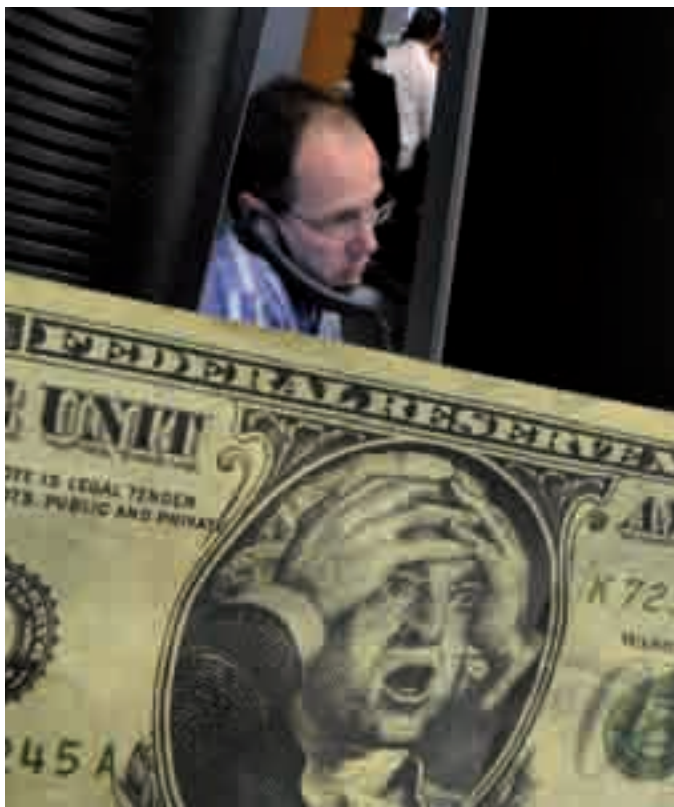
Le phénomène de panique bancaire illustre que, même lorsque les structures économiques sont relativement stables, des facteurs psychologiques peuvent opérer de manière extrêmement volatile. C'est ce qui conduit certains analystes, tel Alain Minc, à qualifier la crise actuelle de «*grotesquement psychologique*».

En un mois, le taux de retrait double

Mais qui retire son argent et pourquoi? Les personnes qui retirent ou envisagent de retirer leur argent des banques ont-elles un profil psychologique particulier? Serait-il possible de prédire d'avance qui va retirer? Dans une étude longitudinale portant sur un panel de plus de 600 Belges, nous avons eu l'occasion d'examiner les facteurs de personnalité et les émotions qui ont conduit au retrait d'argent entre octobre et novembre 2008. En octobre, 6% des participants déclaraient avoir retiré au moins une partie de leur argent. En novembre, ce taux avait presque doublé (11%). Les résultats de notre étude montrent que la peur prédit bien évidemment le retrait des économies. Mais ils mettent également en évidence le rôle clé joué par un autre facteur: la colère.

Rassurer, mais aussi apaiser

En effet, l'émotion de colère prédit les comportements de retrait de manière totalement indépendante: une personne peut ne pas craindre pour son argent et tout de même le retirer pour exprimer son courroux. Au niveau des facteurs de personnalité, les individus colériques retirent leurs économies des banques de manière beaucoup plus rapide que les autres.



La «panique bancaire» est un vrai danger: le retrait rapide de seulement 10% des dépôts peut mettre une banque en faillite.

Il est certes important que les politiciens et autres autorités financières prennent des mesures pour rassurer la population et éviter un vent de panique. La colère joue cependant un rôle tout aussi important et requiert également la prise de mesure *ad hoc*. La colère est en effet ravivée chaque fois que les médias mettent en exergue les dépenses inconsidérées de certaines banques et les parachutes dorés octroyés à leurs directeurs.

Le rôle de la colère est certainement sous-estimé dans le comportement en bourse des actionnaires.

Bien que notre étude concerne spécifiquement le retrait des économies, nous pensons que des mécanismes psychologiques similaires sont à la base d'autres aspects de la crise financière. Le rôle de la colère est certainement sous-estimé dans le comportement en bourse des actionnaires ou la réaction des contribuables (et actionnaires) aux plans de sauvetage à destination des grandes entreprises. Il convient donc, selon nous, de prendre en compte le rôle de la colère —et pas seulement de la peur— dans les modèles de décisions économiques. ■

Philippe Lambrecht

NE PAS CONFONDRE régulation et réglementation

Pour éviter de nouveaux dérèglements du système économique, il faut à la fois réguler et réglementer, sans confondre ces deux mesures. Et ne pas oublier l'existence des codes de bonnes pratiques.

Le dérèglement du monde. Nous sommes confrontés à un dérèglement du système au sens où Amin Maalouf entend cette notion dans son dernier essai¹. Un pan capital de l'activité économique, l'activité bancaire et financière, a dérapé, entraînant comme victimes collatérales des secteurs entiers de l'économie mondiale.

Lorsque la Banque Lehman Brothers est tombée en faillite, c'est la confiance dans la solidité des banques qui s'est écroulée. Du jour au lendemain, des institutions réputées ne trouvèrent plus à se refinancer sur le marché interbancaire, nécessitant dès lors l'intervention des banques centrales et de nombreux États.

Qu'il faille des actions promptes et efficaces pour mettre fin à ce dérèglement, tout le monde en conviendra. C'est à cette tâche que s'attellent d'ailleurs de nombreux pays et organisations internationales. Citons, par exemple, les efforts de l'administration Obama et de son secrétaire au Trésor, Tim Geithner², ceux de la Commission européenne avec le rapport de Larosière, ceux de la place de Londres avec le rapport Turner, ceux du G20 et ceux de la Belgique avec la commission Lamfalussy.

Réguler, un travail de précision

Mais la gravité de la crise qui a touché le secteur bancaire et financier mondial conduit à s'interroger plus profondément encore sur sa réforme. Pour que le système fonctionne mieux, il faut commencer par ne pas confondre l'action de réguler et celle de réglementer.

Réguler consiste à régler le marché, en l'occurrence le marché bancaire et financier, pour qu'il soit mieux réglé, mieux équilibré. Il s'agit, comme on le ferait pour un mécanisme d'horlogerie, de bien veiller au bon fonctionnement de tous les rouages qui peuvent être de différentes natures. Par la régulation, on souhaite améliorer la transparence, la sécurité, l'intégrité du marché, de façon à éviter dans la mesure du possible des accidents. C'est une tâche délicate, tant on sait que trop de règles tuent le marché. C'est néanmoins une tâche nécessaire si l'on veut rétablir la confiance du public.



REUTERS/Kevin Coombs

Le marché financier est aujourd'hui mondial. La dérégulation des métiers, la concurrence des opérateurs, la suppression des barrières de change, l'efficacité des plateformes de négociation, de règlement et de compensation sont des réalités. Comme l'est également le fait que les banques ont accumulé des montants astronomiques d'actifs risqués, ont consenti des crédits hypothécaires à des personnes insolvables et ont eu recours à des techniques qu'elles ne maîtrisaient pas, faisant confiance à un système d'agences de notation dont tout le monde semble aujourd'hui découvrir la faiblesse. C'est cette réalité complexe qu'il faut mieux réguler.

Réglementer, un outil parmi d'autres

Dans un tel contexte, la réglementation n'est qu'un des outils disponibles. Ce n'est ni le seul, ni le meilleur. La politique économique et monétaire de certains acteurs clés peut avoir beaucoup plus d'influence que la réglementation. Une bonne supervision macro- et microprudentielle est également nécessaire, ainsi que des instruments efficaces de gestion des risques et des crises. La difficulté à laquelle se heurte la réglementation pour

—
Les rapports —dont celui de Jacques de Larosière pour la Commission européenne— se sont multipliés pour analyser les causes de la crise et proposer des réformes de la réglementation.



European Communities, 2009



—
Barack Obama et Tim Geithner, secrétaire au Trésor américain. Le Trésor américain a alloué plus de 565 milliards de dollars (428 milliards d'euros) pour stabiliser le système financier.

cerner des questions économiques internationales réside dans son aspect principalement national. Ce sont les parlements des États qui votent les lois et leurs gouvernements qui les exécutent. L'exécutif et le judiciaire doivent ensuite faire respecter ces lois et règlements. Plus rares sont les situations où une organisation supranationale édicte des normes directement applicables sur le territoire de ses membres³.

Or, les marchés financiers et les grands acteurs bancaires et financiers se sont globalisés. La réglementation nationale classique a plus de mal à les appréhender. Il faut donc, au niveau européen, un renforcement de la coopération entre régulateurs nationaux et une meilleure approche globale des risques.

Enfin, ce n'est pas la quantité de la réglementation, mais sa qualité, sa pertinence et son respect qui sont garants de son efficacité. Dans le secteur bancaire et financier, la réglementation régissant les activités et les risques repose sur des standards internationaux élaborés par des comités de spécialistes issus de régulateurs, de banques centrales ou d'organismes internationaux. Il est fréquent que les règles élaborées répondent aux lois du

genre et s'inquiètent davantage de permettre un consensus que de répondre réellement aux objectifs recherchés.

Et les codes de bonnes pratiques?

Lorsque ces règles sont traduites en dispositions nationales, elles ne rencontrent donc pas toujours —loin s'en faut— l'adhésion des praticiens. Ces derniers les voient souvent comme des obligations imposées par des fonctionnaires éloignés de la réalité des marchés. En outre, les grandes organisations ont tendance à mettre en place une bureaucratie interne destinée à veiller à ce que leurs obligations légales et réglementaires soient bien respectées.

Si le débat public a pu être aussi vigoureux sur les indemnités de départ de dirigeants de sociétés cotées, c'est parce que l'information concernant ces indemnités est publique.

Il est donc essentiel que les secteurs concernés soient associés à l'élaboration et à la mise en place de la nouvelle réglementation du secteur bancaire et financier. À cet égard, il nous semble, même si ce concept est parfois durement critiqué, que la réglementation classique peut être épaulée, voire précédée, par des codes de bonnes pratiques. Sait-on, par exemple, que les sociétés cotées belges se sont dotées de comités d'audit, de nomination et de rémunération, suite aux recommandations du Code belge de gouvernance d'entreprise de 2004? Doit-on par ailleurs rappeler que si le débat public a pu naître et être aussi vigoureux à propos des indemnités de départ de dirigeants de sociétés cotées, c'est parce que l'information concernant ces indemnités a été rendue publique en application de ce même Code ou de ses équivalents étrangers?

En conclusion, la crise financière a fait apparaître la nécessité d'améliorer la réglementation du système dans son ensemble. Les chantiers les plus importants sont ouverts au niveau international et européen. Ce n'est qu'après avoir correctement tiré les leçons de la crise qu'on pourra s'attaquer aux failles du système.

La réglementation participera à cette réponse, mais ne sera qu'un élément de celle-ci. Pourvu qu'elle puisse tenir compte de la réalité de terrain et des expériences de bonnes pratiques que constituent par exemple les codes de gouvernance d'entreprise. ■

1. Amin Maalouf, *Le dérèglement du monde*, Paris, Grasset, 2009.

2. Bill Geithner, «My Plan for Bad Bank Assets», *Wall Street Journal*, 23 mars 2009.

3. C'est le cas des règlements européens, mais les directives leur sont fréquemment préférées.

Christian de Visscher et Olivier Maiscoq

LES PAROLES DE «SAGE» d'Alexandre Lamfalussy

L'Union européenne était-elle bien armée pour gérer les effets de la crise financière? Nul n'est mieux placé pour répondre à cette question qu'Alexandre Lamfalussy.

Ancien directeur général de la Banque des règlements internationaux (Bâle), ancien président de l'Institut monétaire européen —précurseur de la Banque centrale européenne— et professeur émérite de l'Université catholique de Louvain, Alexandre Lamfalussy préside actuellement le Haut comité pour une nouvelle architecture financière mis sur pied par le gouvernement belge fin 2008. En d'autres mots, il «rempile» car il est aussi connu pour avoir (déjà) présidé le «Comité des sages» mis en place en 2000 par le Conseil des ministres européens de l'Économie et des Finances (Conseil Ecofin).

Ce Comité des sages se voit confier deux missions. Formuler des propositions pour adapter au mieux les mécanismes réglementant les marchés financiers dans la perspective de l'introduction de la monnaie unique, d'une part. Et favoriser la coopération entre régulateurs et superviseurs nationaux —c'est-à-dire les instances nationales chargées de contrôler individuellement les établissements financiers dans chacun des pays de l'Union— afin d'assurer une mise en œuvre plus effective de la réglementation¹, d'autre part. Des marchés financiers non-intégrés pourraient en effet empêcher les entreprises et les consommateurs de bénéficier des avantages de l'union monétaire dans le domaine financier.

2001, quatre niveaux de décision

Dans son rapport du 15 février 2001, le Comité présidé par Alexandre Lamfalussy recommande l'introduction d'un système à quatre niveaux pour augmenter l'efficacité du processus décisionnel. Au premier niveau, le Conseil et le Parlement européens décident des directives ou règlements cadres. Ils confient ensuite l'adoption des mesures d'exécution au deuxième niveau —la Commission—, laquelle prend l'avis à la fois des représentants des États membres² et des régulateurs nationaux et acteurs de marchés. Ensuite, au troisième niveau, un comité européen composé des régulateurs nationaux (agents du ministère des finances, de la banque centrale ou de la commission bancaire selon les pays) formule des recommandations à l'usage des superviseurs nationaux, et favorise la coopération entre ceux-ci, en vue d'une mise en œuvre cohérente et équivalente de la réglementation communautaire dans l'en-



semble des pays de l'Union. Enfin au quatrième niveau, la Commission veille à la bonne transposition des règles communautaires dans les législations nationales.

Ce système est basé sur une utilisation importante de la comitologie² et de la consultation des acteurs impliqués dans les transactions boursières, de l'investisseur à l'entreprise émettrice de titres, en passant par les intermédiaires tels que les bourses et les banques d'investissement.

Le Comité des sages a sous-estimé les résistances des autorités nationales à la mise en place d'une surveillance coordonnée des marchés financiers.

Interrogé, Alexandre Lamfalussy considère aujourd'hui que les recommandations du Comité des sages ont été bien suivies, du moins aux niveaux 1 et 2, où l'on a pu constater une amélioration sensible du point de vue de



REUTERS/Ves Herman

—
En 2009, le gouvernement charge Alexandre Lamfalussy, épaulé par six experts, de redessiner l'architecture du système financier belge.

effet qu'intégration et stabilité ne signifient pas la même chose. Il adresse donc l'avertissement suivant, malheureusement peu suivi d'effets par la suite:

«L'intégration accrue des marchés de valeurs mobilières implique une plus grande interconnexion entre intermédiaires financiers de manière transfrontalière, ce qui augmente leur exposition commune à des chocs financiers. Il n'incombe pas à ce Comité d'évaluer ce risque, et encore moins d'émettre des recommandations sur la manière d'y faire face. Toutefois, étant donné l'interconnexion croissante entre les différents segments des marchés de valeurs mobilières et de la gamme complète d'intermédiaires financiers, le Comité juge qu'il est urgent de renforcer au niveau européen la coopération entre les régulateurs des marchés financiers et les institutions chargées de la micro-surveillance et de la macrosurveillance prudentielles. Le Conseil Ecofin devrait inviter le Comité économique et financier à faire rapport sur le développement de cette coopération.»

À titre personnel, Alexandre Lamfalussy répète cet avertissement lors d'une conférence donnée en 2004 à Luxembourg. Compte tenu du risque systémique qui pèse sur les marchés financiers et des déficiences constatées au niveau du contrôle prudentiel par les autorités nationales de régulation, il propose même de confier à la Banque centrale européenne une mission de surveillance des 40 ou 50 plus grands groupes financiers européens, parallèlement à la microsurveillance⁴.

la rapidité et de l'efficacité du processus décisionnel. Au niveau 3 en revanche, l'intéressé affirme que *«l'harmonisation entre régulateurs nationaux a été plus lente à mettre en œuvre»*, le Comité des sages ayant sous-estimé les résistances des autorités nationales à la mise en place d'une surveillance coordonnée des marchés financiers. *«Le Comité a cru en la coopération volontaire entre régulateurs, suscitée par l'effet d'entraînement de la réforme, laissant aux trois Comités européens de régulation (services d'investissement, banques, assurances) le soin d'élaborer le détail des réformes à mettre en place au troisième niveau»*, déplore-t-il.

Trop grande confiance?

Bien que le Comité des sages n'ait reçu aucun mandat de la part du Conseil Ecofin pour traiter de questions de surveillance prudentielle³, il met d'emblée en garde les autorités politiques européennes et nationales contre une trop grande confiance dans la seule efficacité des marchés. Dès son rapport de 2001, le Comité relève en

Leçon d'anticipation

Cette proposition, reçue à l'époque avec un certain scepticisme, est pourtant reprise aujourd'hui dans le rapport du Comité de Larosière (2009). Ce dernier reconnaît en effet que les informations, recueillies par les superviseurs lors de leurs opérations de surveillance microprudentielle, n'ont pas été véhiculées suffisamment tôt vers les banques centrales. Or, celles-ci sont les seules capables de pouvoir évaluer la survenance d'un risque global ou systémique au niveau sectoriel.

En d'autres termes, le semi-échec dans la mise en œuvre de la structure multiniveaux imaginée en 2001 n'a pas de lien direct avec le développement de la crise de 2008. Par contre, le maintien d'une surveillance «morcelée» par les autorités publiques, dénoncé à l'époque par le rapport



En avril 2008, Alexandre Lamfalussy (à droite) participe à une réunion des ministres européens de l'Économie et des Finances (Conseil Ecofin).

Lamfalussy, a empêché une prise de conscience précoce des premiers signes de la crise et un traitement efficace de ses manifestations. C'est ce qui a fait dire à Paul Goldschmidt, ancien directeur à la Commission européenne: «Une plus grande ambition politique (à la suite du rapport Lamfalussy) à l'époque eût certainement mieux armé les régulateurs et superviseurs pour anticiper la crise actuelle et, éventuellement, en atténuer la gravité, même si elle est partiellement tributaire de phénomènes extérieurs». Dure leçon. ■

1. *Final Report of the Committee of Wise Men on the Regulation of European Securities Markets*, Brussels, 15 February 2001.
2. Via la comitologie, c'est-à-dire des comités composés de représentants des États membres, qui assistent et contrôlent la Commission dans l'exercice des missions d'exécution que lui confie le pouvoir législatif (Conseil des ministres et Parlement européen).
3. La surveillance prudentielle porte sur la solvabilité, la liquidité et la rentabilité des organismes financiers.
4. La microsurveillance est le contrôle individuel de la situation financière des opérateurs assurée par les autorités nationales.

European Communities, 2009

Un véritable pouvoir contraignant

Si Alexandre Lamfalussy devait réécrire aujourd'hui son rapport pour la période à venir, que préconiserait-il?

- Maintenir la structure de décision proposée dans le rapport de 2001 tout en renforçant les pouvoirs de l'autorité de régulation au niveau 3. Soit en organisant cette régulation par secteur (services d'investissement, banques, assurances) comme c'est le cas aujourd'hui. Soit en la concentrant dans un régulateur unique, chargé de la convergence dans la conception des règles prudentielles et dans la mise en œuvre de celles-ci. «Je conseillerais également de donner à cette autorité européenne de régulation un véritable pouvoir contraignant vis-à-vis des États membres, même si cette mesure paraît —politiquement— difficilement acceptable encore aux yeux de ces derniers aujourd'hui».
- Organiser de façon plus efficace le transfert d'informations collectées par les superviseurs à l'oc-

casion des contrôles prudentiels vers les banques centrales. Un changement de réglementation adopté par la Commission en janvier dernier fait d'ailleurs un pas en ce sens¹.

- Au niveau 4, renforcer le contrôle de la Commission sur les États membres, de manière à ce que ces derniers respectent, dans leur esprit et dans leur lettre, des directives et règlements adoptés par le législateur européen.
- Prévenir le risque systématique via une *enabling legislation*. Celle-ci consisterait à doter la Banque centrale européenne d'un pouvoir d'intervention rapide, non seulement par des mesures de politique monétaire, mais aussi par des mesures de régulation².

1. Décision de la Commission du 23 janvier 2008 instituant le Comité européen des régulateurs des marchés de valeurs mobilières, le Comité européen des contrôleurs bancaires et le Comité européen des contrôleurs des assurances et des pensions professionnelles.
2. Blanche Soussi, «Entretien avec Alexandre Lamfalussy. L'Europe face à la crise des *subprimes*», *Euredia*, 2007-2008/3, pp. 267-268.

SORTIE DE CRISE: relance ou changement de cap?

En exhumant de multiples questions longtemps enfouies, la crise nous fournit l'occasion de réviser les fondements de notre modèle de développement.

Face à la crise qui nous secoue, deux familles d'attitudes se dessinent. La première entend relancer la croissance économique et stabiliser le système bancaire et financier, afin de remettre sur rail, à l'identique, une activité économique perçue comme globalement désirable et vertueuse, à quelques excès près. La deuxième suggère que la crise dévoile des failles profondes de notre système socio-économique et fournit dès lors l'opportunité de repenser globalement notre conception du progrès, de réviser notre modèle de développement.

Le plus vraisemblable est qu'un changement de cap soit déjà inéluctable. La véritable alternative ne concernerait que la trajectoire: soit le laisser advenir par voie de catastrophe, soit tenter de l'orienter par anticipation, par choix collectif et par coordination des décisions.

Une croissance myope

On peut comprendre que la réponse «à chaud» des gouvernements et des grandes institutions financières ait visé le sauvetage des banques et la lutte contre la

Des chercheurs effectuent une mission en Indonésie après le tsunami en 2005, où les dégâts environnementaux et humains entraînent aussi des dégâts économiques importants.





REUTERS/Tony Hanoi

Depuis trente ans, les inégalités de revenus se sont accrues.

pour sauver notre système bancaire du chaos. Cette intervention soulève néanmoins deux questions majeures: qui va payer la facture de ces ajustements et au nom de quelle légitimité l'État est-il soudainement et massivement convoqué?

Une répartition qui mérite débat

L'appel au contribuable pose la question de la répartition et de la redistribution des revenus. Depuis trente ans, la progressivité de nos systèmes de taxation s'est réduite, l'effet redistributif de la fiscalité s'est atténué, les inégalités de revenus se sont accrues, par l'envol des très hauts salaires et des revenus de la propriété. Peut-on supporter que le poids des ajustements repose sur le citoyen lambda tandis que les grands bénéficiaires de l'emballement financier antérieur préservent leurs acquis grâce à l'ingénierie financière et aux paradis fiscaux?

La répartition inégalitaire des revenus, qui a simultanément poussé le bas de l'échelle à un endettement excessif et le haut de l'échelle à la surenchère de rendements financiers, est à la racine de la crise. Avec celle-ci s'effondre le mythe d'une croissance économique productrice de richesse pour tous.

Laisser faire ou gouverner

Un autre mythe s'écroule, avec le retournement de posture des plus ardents défenseurs du laisser faire: celui du fonctionnement vertueux des marchés. En effet, quelle est la légitimité d'un discours qui revendique l'intervention des pouvoirs publics pour sauver les marchés financiers de l'instabilité, mais persévère dans la recommandation du libre-échange pour les matières premières et les produits agricoles, laissant des peuples entiers aux prises avec la famine?

Questionner le rôle de l'État, c'est aussi remettre à l'honneur une réflexion plus fondamentale sur les rapports de l'individuel au collectif, la coopération entre les peuples, la répartition des revenus, la nature du lien social, et peut-être même sur la finalité de nos activités et la signification du progrès. ■

récession. Mais de telles mesures soulèvent autant de questions pour le moyen ou le long terme.

La relance de la croissance sans discussion de son contenu est gravement ignorante des défis environnementaux dont on connaît aujourd'hui l'ampleur et l'urgence. Le rapport de l'économiste Nicholas Stern a révélé en 2006 que le réchauffement climatique à lui seul pourrait provoquer la pire récession mondiale jamais connue, si les gouvernements ne prennent aucune mesure pour y remédier dans les dix ans (2006-2016...).

Le comble, c'est que le coût de l'impact du changement climatique est vingt fois supérieur au coût des mesures à prendre pour en éviter les effets.

Le comble, c'est que le coût de la «non-action», c'est-à-dire le coût de l'impact du changement climatique (5 500 milliards d'euros sur dix ans) est vingt fois supérieur au coût des mesures à prendre pour en éviter les effets (275 milliards d'euros en dix ans, soit 1% du PIB mondial)¹. Cette dernière somme, si difficile à libérer, équivaut aux dépenses publicitaires mondiales.

Connaissant cette difficulté à mobiliser des fonds, on peut se réjouir que nos gouvernements soient parvenus, depuis octobre 2008, à réunir des sommes considérables

1. *The Economics of Climate Change. The Stern Review*, Cambridge, 2006. L'auteur vient de publier un avertissement plus sévère encore: *The Global Deal: Climate Change and the Creation of a New Era of Progress and Prosperity*, Public Affairs, 2009.

le dies irae

BANCAIRE

Le courroux des marchés financiers a frappé les banques, dont l'insuffisance de la capitalisation a été révélée. Il y a deux manières de s'assurer de l'adéquation prudentielle des capitaux propres d'une banque: ou bien exiger qu'ils soient statistiquement suffisants pour absorber un choc extrême, ou bien s'assurer que les actionnaires apporteront des capitaux frais en cas de besoin. Les exigences de capitaux propres et la profondeur de l'actionnariat sont l'avvers et le revers de la même réalité.

Mais les autorités de contrôle ont toujours privilégié la détermination d'un montant relatif de capitaux propres, sans tenir compte de la nature de l'actionnariat. C'est une approche très discutée puisque la protection des dépôts d'une banque est indissociable de la capacité de l'actionnariat à apporter des capitaux supplémentaires en cas d'incident.

C'est à ce niveau que la crise financière instruit une leçon fondamentale. Depuis longtemps, les théoriciens craignaient qu'au niveau mondial, le niveau des capitaux propres soit, en moyenne, insuffisant pour absorber des chocs extrêmes. Cette crainte était liée à la sophistication des instruments financiers. La crise a donc délivré son message: une pression brutale a été exercée sur les banques qui n'étaient pas assez dotées en capitaux propres afin d'être recapitalisées. Le problème, c'est que le principe de la société anonyme limite les risques d'un actionnaire à sa mise de fonds initiale. Il faut, dès lors, promouvoir le concept d'actionnaire de référence pour des établissements bancaires privés.

L'état, actionnaire de référence

À ce niveau, l'intervention récente des États dans le capital de certaines banques doit s'interpréter comme la création d'un socle (temporaire et réversible) d'actionnariat de référence.

Les États disposent, grâce à leur capacité d'emprunt et de levée d'impôts, d'une profonde capacité de financement. L'actionnariat étatique est un relais à la responsabilité limitée des actionnaires et à l'absence d'obligation d'apporter des capitaux propres en cas d'insuffisance. Au risque de simplifier une réalité complexe, les États ont donc joué le rôle d'actionnaire de dernier recours, comme les banques centrales ont joué le rôle de prêteur de dernier recours pour protéger les déposants.

L'existence d'actionnaires de référence limite opportunément la taille des banques. Les actionnaires de référence disciplinent la direction des banques, clarifient la stratégie et contrôlent la diversification de leurs activités.

Quelles innovations?

Dans le cadre de cette réflexion, des solutions innovatrices peuvent germer: émission d'actions aux droits différenciés,

instruments hybrides perpétuels et convertibles, rétention de résultats, constitution de réserves indisponibles, etc. L'assurance des dépôts est également un substitut à l'insuffisance de capitaux propres, encore qu'elle soit limitée à des défaillances bancaires périphériques.

Certains économistes ont encore émis l'idée que les banques souscrivent à des systèmes d'assurances destinés à leur apporter des capitaux propres. L'idée est valable tant que les besoins de capitaux propres affectent un nombre limité d'établissements. Une crise systémique, c'est-à-dire un dysfonctionnement paralysant l'ensemble du système financier rend, par contre, caduque l'idée de l'assurance.

En résumé, la crise révèle l'entrée dans un monde plus volatil, exigeant des banques plus robustes. La question est désormais de savoir quel est le niveau optimal des capitaux propres, sachant qu'il ne sera jamais possible d'éviter le risque (inassurable et indiversifiable) systémique, sauf à nier l'objet social de la banque. ■

— Malgré les mesures pour recapitaliser le système bancaire, les crédits sont plus restrictifs. Ici, en Grande-Bretagne.



REUTERS/Greg Bos

LA SIMPLICITÉ comme issue volontaire

La croissance économique n'ayant pas tenu ses promesses, de plus en plus de voix appellent à vivre autrement. Comment? «Simplement», répond Émeline de Bouver.

Louvain: Pour faire face à la crise, il ne suffirait pas de relancer l'économie, mais de repenser le système. Votre piste: la simplicité volontaire. Comment se positionne ce mouvement?

Émeline de Bouver: Il ne s'agit pas, pour ceux qui pratiquent la simplicité volontaire, de changer de modèle ou de sortir du capitalisme. C'est d'abord à travers leur vie particulière que les simplicitaires tentent de se poser en exemple. «Se changer soi pour changer le monde»: cette phrase de Gandhi est à la base de ce mouvement culturel. Les simplicitaires décident, ici et maintenant, de vivre au sein de la société mais selon un système de valeurs différent. Adoptant un mode de vie qui tente de respecter leurs convictions, ils se posent en agents de changement culturel.

Sur quelle démarche se fonde la simplicité volontaire?

Le principe des simplicitaires est de diminuer leur consommation pour vivre mieux. Ce n'est pas seulement réduire leur dépendance à ce qui est matériel ou additionner des gestes écologiques, mais surtout essayer de vivre avec moins en désencombrant leur espace et leur temps. Je l'analyse plutôt comme un engagement, une redéfinition de ce qui est essentiel.

Quelles sont les valeurs défendues par les simplicitaires?

Le respect de la vie et de la nature au sens écologique bien sûr, mais aussi au sens humaniste, c'est-à-dire remettre l'humain au centre. En cela, il y a une critique du système économique actuel déshumanisé: aujourd'hui, on peut détériorer le bien-être de certaines populations pour la survie du système ou de l'économie.

En quoi la simplicité permet-elle de «remettre l'humain au centre»?

Elle met en œuvre une forme de solidarité, résumée à nouveau dans une phrase de Gandhi: «vivre simplement pour que d'autres puissent simplement vivre». On le voit, par exemple, avec l'indice de l'empreinte écologique: si nous pouvons consommer autant, c'est parce que d'autres consomment très peu. Or les



—
Licenciée en sciences politiques, Émeline de Bouver est chercheuse à la Chaire Hoover d'éthique économique et sociale (UCL). Après un mémoire sur la simplicité volontaire, elle prépare actuellement une thèse sur ce thème.

ressources ne sont pas illimitées... Il s'agit aussi de se réapproprier du temps. Dans une société où l'on a une surabondance d'informations et de biens, il faut, pour se réapproprier le contrôle de sa vie, se désencombrer.

Cela signifie travailler moins?

Oui, mais c'est surtout remettre dans la définition du travail autre chose qu'une source de revenus. Les simplicitaires consomment moins, donc diminuent leurs besoins en revenus et sont moins dépendants du travail. Ils peuvent se consacrer à des activités qui, pour l'instant, ne sont pas reconnues comme du travail, mais qui sont, selon eux, très utiles pour la société. Les deux aspects sont liés: moins de biens, plus de liens. Pierre Rabhi, une des grandes figures de ce mouvement, le dit aussi: on pourrait créer une société écologique où les rapports humains seraient intenable.

Quelle place occupe la simplicité volontaire en Europe?

C'est difficile à quantifier. Aux États-Unis et au Québec, le mouvement existe depuis les années 1990. En Europe, il y a un intérêt de plus en plus accru, via les médias notamment. En Belgique, l'asbl les Amis de la terre, qui soutient la création de groupes de simplicité volontaire sur le modèle québécois depuis 2005, est de plus en plus demandée. Parmi la population, on sent la nécessité d'aller vers autre chose...

Propos recueillis par Alice Thelen

Émeline de Bouver, *Moins de biens, plus de liens. La simplicité volontaire: un nouvel engagement social*, Couleur Livres, 2008, 12 euros.

POUR ALLER PLUS LOIN...

... À L'UCL

- L'Institut d'études européennes (IEE)

Cet institut aborde des thèmes constituant les enjeux majeurs pour l'Europe. La crise financière a fait l'objet d'un colloque les 7 et 8 mai dernier.

→ www.uclouvain.be/euro

- L'Institut de recherche économique et sociale (IRES) et le Département de sciences économiques

Il développe des recherches dans les domaines de l'économie et de la finance, notamment. Elles peuvent faire l'objet d'une publication dans *Regards économiques*, revue pédagogique et électronique sur des questions socio-économiques.

→ www.uclouvain.be/econ

→ www.uclouvain.be/regards-economiques

- L'Observatoire du récit médiatique (ORM)

Il constitue un lieu d'observation et d'analyse des récits des médias et du système médiatique belge, francophone, européen, et mondial, en presse écrite, dans l'audiovisuel, comme dans les productions multi-médias.

→ www.comu.ucl.ac.be/orm

- La Chaire Hoover d'éthique économique et sociale

Elle a pour mission de stimuler une réflexion éthique au sein de la Faculté des sciences économiques, sociales et politiques et de contribuer à nourrir un débat clair et informé sur les questions éthiques qui se posent à la société.

→ www.uclouvain.be/chaire-hoover

... DANS LES LIVRES ET REVUES

- Isabelle Cassiers (avec Catherine Delain), «La croissance ne fait pas le bonheur, les économistes le savent-ils?», *Regards économiques*, 2006, n°38.

- Isabelle Cassiers, «Pour changer de cap, dégriffons la boussole», *La Revue nouvelle*, 2009, n°2.
- Bill Geithner, «My Plan for Bad Bank Assets», *Wall Street Journal*, 23 mars 2009, p. 1 (<http://online.wsj.com/article/SB123776536222709061.html>)
- Paul Goldschmidt, *Rapport Larosière sur la supervision financière : encore un effort...*, Institut Thomas More, 2 mars 2009.
- Charles P. Kindleberger, *Histoire mondiale de la spéculation financière*, 4^e éd., Éditions Valor, Paris, 2005.
- Moïra Mikolajczak, Jordi Quoidbach (e.a.), *Les compétences émotionnelles*, Dunod, Paris. (à paraître en octobre)
- Sylvain Schirmann, *Crise, coopération économique et financière entre États européens, 1929-1933*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2000.
- Dominique Servais (dir.), *Intégration des marchés financiers*, 3^e éd., Éditions de l'Université de Bruxelles, Bruxelles, 2007.
- Blanche Sousi, «Entretien avec Alexandre Lamfalussy. L'Europe face à la crise des 'subprimes'», *Euredia*, 2007-2008/3, pp. 267-268.



... SUR LE WEB

- Commission européenne, marché intérieur et services financiers:
http://ec.europa.eu/internal_market/top_layer/index_24_fr.htm
- Rapport intermédiaire du Comité Lamfalussy:
<http://premier.fgov.be/fr/nieuws/rapport-intermediaire-du-comite-lamfalussy>
- Rapport de Larosière, 25 février 2009:
http://ec.europa.eu/internal_market/finances/committees/index_fr.htm
- *Turner Review*, 18 mars 2009:
http://www.fsa.gov.uk/pubs/other/turner_review.pdf
- Communiqué du G20, réuni le 2 avril 2009 à Londres:
www.g20.org

Diplômés de l'UCL, connectez-vous sur www.uclouvain.be/alumni, inscrivez-vous et recevez, chaque mois, la *Louvain Newsletter*.



UCL

Université catholique de Louvain

Louvain
Revue bimestrielle de l'Université catholique de Louvain.

Ne paraît pas en août-septembre. Les articles signés n'engagent que leurs auteurs. Titres et chapeaux sont de la rédaction.

Louvain est une réalisation du Service presse et communication de la Direction du développement institutionnel et culturel de l'UCL (DIC).

Louvain
Halles universitaires
Place de l'Université 1
1348 Louvain-la-Neuve
www.uclouvain.be/revue-louvain

Directrice de la publication et éditrice responsable
Diane Vercruyssé

Rédactrice en chef
Dominique Hoebeke
dominique.hoebeke@uclouvain.be
Tél. 010-47 81 02

Rédactrice en chef adjointe
Alice Thelen
alice.thelen@uclouvain.be
Tél. 010-47 92 94

Secrétaire de rédaction
Julie Claus
julie.claus@uclouvain.be
Tél. 010-47 92 95

Secrétariat
Michelle Mercenier-Hatert
michelle.hatert@uclouvain.be
Tél. 010-47 83 99

Comité d'orientation
Pr Marc Lits, président
Pr Vincent Blondel
Pr Nathalie Delzenne
Pr Jean-Louis Dufays
Pr Axel Gosseries
Pr Jean-François Rees
Pr Frédéric Thys
Diane Vercruyssé

Dominique Hoebeke
Alice Thelen
Laurence Mundschau
(coordination des dossiers)
Emmanuel Ugeux
Julie Claus

Collaborateurs
Isabelle Decoster
Pierre Escoyez
Fany Grégoire
Rolande Vandemeulebroucke
(photothèque)

Maquette et mise en page
www.agencea3.be

Imprimerie
Les Éditions européennes, Bruxelles
Imprimé sur papier blanchi sans chlore

Prix au numéro
5 €

Abonnement à 5 numéros
25 € (Belgique)
30 € (Union européenne)
35 € (reste du monde)
Pour s'abonner?: via le compte 340-1508534-28 [communication «abonnement Louvain»]
Gestion des abonnements?: Réginald Evrard, reginald.evrard@uclouvain.be
010-47 91 75

Photo de couverture:
Picture Tank,
Patrice Normand,
Temps Machine

Prêts à embarquer?

Judi 25 juin 2009

I-day rhétos, information sur les études et inscription à Louvain-la-Neuve et à Bruxelles

Du 25 juin au 30 septembre 2009

Inscription à Bastogne, Bruxelles, Charleroi, Chimay, Eupen, Louvain-la-Neuve, Mons et Tournai

Du 17 août au 11 septembre 2009

Cours d'été en sciences et en sciences humaines à Louvain-la-Neuve et à Bruxelles

Toute l'année

**Accueil et rendez-vous personnalisés au Centre d'information et d'orientation (CIO)
www.uclouvain.be/cio**

**www.uclouvain.be/rhetos
010 47 87 00
info-rhetos@uclouvain.be**

Université catholique
de Louvain

UCL

Membre de l'Académie Louvain et du Pôle Louvain